

Belgian Mill Award Contest 2010
80m SSB - 2m SSB et FM

Ce règlement remplace tous les règlements BMA préalablement publiés.

La section KTK de l'UBA invite tous les radioamateurs à participer à ce concours qui compte pour le HF Superprestige pour autant qu'il y ait au moins 25 logs valides en provenance de participants belges dans la catégorie HF dans le résultat final.

1. Nom et but
 - a. BMA (Belgian Mill Award) contest
 - b. La promotion du patrimoine belge des moulins à vent, à eau et à traction chevaline
2. Date et durée
Le 19/09/2010 de 06h00' à 10h00' heure UTC
3. Indicatif d'appel du concours
CQ BMA contest
4. Points
 - a. Chaque QSO avec une station belge : 3 points
 - b. Chaque QSO avec une station étrangère : 1 point
 - c. Chaque QSO avec une station belge depuis une référence de moulin belge : 10 points
5. Catégories : (logs HF et VHF séparés)

HF (80m SSB)	
A HF	Stations ON en HF
A3 HF	Stations ON3 en HF
B HF	Stations ON en HF depuis une référence de moulin belge
B3 HF	Stations ON3 en HF depuis une référence de moulin belge
C	Stations étrangères en HF
D	Stations SWL en HF
VHF (2m SSB et FM)	
A VHF	Stations ON en VHF
B VHF	Stations ON en VHF depuis une référence de moulin belge
C VHF	Stations étrangères en VHF
D VHF	Stations SWL en VHF

6. SWL
La même station écoutée ne peut figurer qu'une fois par bande. La même station écoutée ne peut figurer que maximum 10 fois par bande. Pour chaque QSO dans le log, il doit y avoir au moins une station belge.
7. Participer depuis une référence de moulin (HF et /ou VHF)
 - a. La station (/P ou /M) doit être située à une distance de maximum 200 m du moulin ayant un numéro de référence
 - b. Pendant le contest, l'opérateur (/P ou /M) ne peut activer qu'une seule référence de moulin
 - c. Les articles 7a et 7b restent en vigueur pour les radioamateurs (/P ou /M) qui n'envoient pas leurs logs
8. Participation et puissance
Peuvent participer au contest: tous les radioamateurs belges et étrangers en possession d'une licence pour les catégories susdites. La puissance d'émission dépend de la licence du participant avec un maximum de 100 W. Pour les participants étrangers, seuls les QSO avec des stations belges sont considérés valides.
9. Rapports
RS + numéro du QSO commençant par 001 + province et éventuellement la référence de moulin. Seules les références de moulins belges sont valides. La province et la référence de moulin font intégralement partie du rapport et doivent être mentionnées dans le log. Les abréviations de province sont : AN - BW - HT - LB - LG - NM - LU - OV - VB - WV - BR. Pour les références de moulin : voir www.ktk.be/bma.
10. Multiplicateurs :
Toutes les provinces belges (1x)
Toutes les références de moulin (1x)
Total multiplicateurs = le nombre de provinces belges différentes + le nombre de références de moulin différentes.
11. Score final
(total des points QSO – total des points de pénalisation) x total des multiplicateurs.
12. Plan de fréquences
Nous demandons aux participants de respecter le plan des fréquences. Les fréquences préférables en 80m SSB se situent de 3600 à 3650 et de 3700 à 3775 kHz. On utilisera la SSB et/ou la FM en VHF 2m.
13. Trophées
Un trophée est prévu pour chaque gagnant par catégorie.
14. Logs (voir www.ktk.be/bma pour les programmes de logs)
Le log se compose d'un summary sheet et de un ou plusieurs feuilles de log.
 - a. Feuilles de log à 40 QSO par feuille type A4, contenant les données suivantes par ordre d'énumération :
 - i. Stations émetteurs : UTC, indicatif d'appel, rapport donné, rapport reçu, province, référence de moulin, multiplicateur et points.
 - ii. Stations SWL : UTC, indicatif de la station entendue, rapport donné par la station entendue, indicatif de l'autre station, province, multiplicateur et points.
 - b. La feuille 'summary sheet' contient les données suivantes:
 - i. Le nom du contest et la date
 - ii. Nom et prénom, indicatif d'appel, adresse complète, province, la référence de moulin selon la catégorie
 - iii. Description de la station, puissance d'émission et antenne utilisée
 - iv. Le nombre de QSO, le nombre de points et de multiplicateurs ainsi que le score final
 - v. La déclaration suivante : *"I declare that all the contest rules and all the rules and regulations for amateur radio operation in my country have been observed and adhered to. I accept all the decisions of the contest committee"*
 - vi. Signature et date de l'installation

Les logs générés par ordinateur doivent avoir la même mise-en-page et format comme décrit ci-dessus pour les feuilles de logs et summary sheets. Ils doivent être lisibles par un simple éditeur de textes ou par Excel.

Remarque : chaque radioamateur ne peut envoyer **qu'un seul log** par différente partie du contest (ou bien comme SWL, ou bien avec son indicatif ON, ou bien avec son second indicatif).

15. Date finale

Les logs sans summary sheet ne seront pas acceptés. N'oubliez donc pas d'envoyer la summary sheet. Les logs (envoyés de préférence par e-mail) doivent parvenir au responsable des logs au plus tard 21 jours après la date du contest :

- a. Par e-mail : on3mn@ktk.be
- b. Par voie postale : Nolf Maurits, Sparrentuin 29B, B-8793 Sint Elooïsvijve.

16. Disqualification

Sauf indication dans le log, les QSO en doublons, les multiplicateurs en doublons et les QSO incomplets seront pénalisés de moins 10 points par QSO.

Les logs avec plus de 5% de QSO erronés seront disqualifiés.

Les feuilles de log et summary sheets écrites à la main et qui sont illisibles seront rejetés.

Si une même personne envoie plus d'un log par partie du contest, ces logs seront disqualifiés.

L'absence d'une ou plusieurs données spécifiées dans l'article 14 pourra mener à une disqualification.

17. Communication de la référence du moulin

- a. Tout ceux qui participent depuis une référence de moulin, doivent en faire part à katyon6wv@gmail.com, au plus tard 10 jours avant le contest, afin d'éviter qu'une autre station ne soit active depuis la même référence et dans la même bande.
- b. Il est admis que deux stations activent la même référence de moulin, mais sur une autre bande et cela après accord mutuel.
- c. Avant d'activer une référence de moulin pendant le contest, demandez à katyon6wv@gmail.com si cette référence n'est pas déjà réservée.
- d. Une station qui veut activer une référence de moulin communiquera cette référence seulement par e-mail à katyon6wv@gmail.com.

18. Divers

En cas de doutes, adressez-vous à Katy ON6WV katyon6wv@gmail.com.

Toute éventuelle discussion ne sera acceptée quand au résultat du contest.

Les décisions prises par le team du contest et la section KTK de l'UBA seront sans recours.

En vous souhaitant beaucoup de succès,

Le team B.M.A.

La section UBA KTK

ON4CBV, manager du B.M.A.

<http://www.belgianmillaward.be/>